

DEMANDE D'ALLOCATION DOCTORALE DE RECHERCHE DE L'ED CST
Année universitaire 2022/2023
SUJET DE THESE

1. LABORATOIRE

*Nom ou sigle : Centre de recherche en droit Antoine
Favre
Statut : EA*

2. DIRECTION DE THÈSE

*Directeur de thèse (HDR) : Christophe Quézel-Ambrunaz
Codirecteur éventuel :*

Laboratoire partenaire ou collaborations éventuels :

3. SUJET DE THÈSE

Titre : Le temps et la réparation des conséquences du dommage corporel – étude de théorie du droit et de jurimétrie

4. RESUME

(Français et Anglais)

Le parcours indemnitaire des victimes de dommage corporel, qu'elles souffrent d'un accident ou d'une maladie, s'inscrit dans une temporalité précise. À une phase aiguë succède la consolidation, notion médico-légale aux multiples conséquences, mais non définie par la loi : distinction entre les postes de préjudice, point de départ de la prescription... Vient ensuite le temps de l'indemnisation, sous forme de provisions, puis de manière définitive, pourvu que la demande soit faite avant que la prescription ne soit acquise. L'indemnisation fixe juridiquement les préjudices pour l'avenir, sauf aggravation. Le législateur, dans différentes lois, s'efforce d'accélérer la procédure, dans l'intérêt des victimes, mais aussi des payeurs. La transaction est favorisée, dans cette optique de célérité. Nulle évaluation extensive de ces lois et procédures n'a été réalisée à ce jour.

Le bon sens voudrait que le montant des dommages et intérêts soit calculé en fonction du temps pendant lequel un préjudice est subi : celui qui souffre deux fois plus longtemps devrait recevoir deux fois plus. Nulle règle n'impose cela, et la pratique n'est pas en ce sens, et fait peu de cas de l'aspect temporel pour l'évaluation de la réparation — sauf lorsqu'il est question de capitalisation des rentes, selon l'espérance de vie de la victime.

Un paradoxe apparaît : le temps est un paramètre important du vécu de la victime, mais souvent ignoré par le droit de l'indemnisation, et la connaissance académique de celui-ci.

La thèse a vocation à remédier à ce paradoxe, en établissant un panorama de la prise en compte du facteur temporel en droit positif et prospectif (aspect de théorie du droit) ; en documentant les délais d'indemnisation selon les voies choisies, et les données chiffrées de l'indemnisation selon le temps pendant lequel est subi le préjudice (aspect de jurimétrie), enfin en faisant des propositions d'évolution des textes et pratiques.

The compensation process for victims of corporeal injury, whether suffered from an accident or an illness, follows a specific time frame. An acute phase is followed by stabilisation, a medico-legal concept with many consequences, but not defined by the law: distinction between injury items, starting point of the limitation period, etc. Then comes the time of compensation, in the form of provisions, then definitively, provided that the claim is made before the limitation period expires. The compensation legally fixes the losses for the future, unless they worsen. The legislator, in various laws, is endeavouring to speed up the procedure, in the interest of the victims, but also of the payers. No extensive evaluation of these laws and procedures has been carried out to date.

Common sense would indicate that the amount of damages should be calculated according to the length of time a loss has been suffered: someone who suffers twice as long should receive twice as much. No rule imposes this, and practice pays little attention to the temporal aspect for the evaluation of compensation - except when it is a question of capitalisation of annuities, according to the life expectancy of the victim.

A paradox appears: time is an important parameter of the victim's experience, but is often ignored by compensation law and academic researches on this subject.

The thesis aims to remedy this paradox by establishing an overview of the consideration of the temporal factor in positive and prospective law (legal theory aspect); by documenting the time taken to obtain compensation according to the routes chosen, and the figures for compensation according to the time during which the injury is suffered (jurimetry aspect), and finally by making proposals for the evolution of texts and practices.

5. PROJET DE RECHERCHE DETAILLE

(2 pages environ)

Le candidat devra consacrer l'essentiel de son temps de recherche à la réalisation de sa thèse, afin de rédiger en 36 mois une thèse de calibre universitaire, étant entendu que la matière est actuellement soumise à des pressions tendant à une réforme sans équivalent depuis plus de deux siècles.

Sur un sujet qui se caractérise par l'absence de présentation rationnelle de la matière, et par la relative indigence du *corpus* dédié à la question, les tâches consacrées à la recherche de sources et de données absorberont une grande partie du temps de recherche. L'autre tâche majeure consiste, selon les méthodes désormais fréquemment utilisées au sein du centre de recherche, à mener une étude de jurimétrie destinée à mesurer les différents délais auxquels les victimes sont effectivement confrontées, et l'influence du facteur temporel dans le quantum de la réparation.

- **Tâche 1 : établir l'état de l'art et d'une bibliographie en sciences juridiques, et dans une perspective transdisciplinaire**
- **Tâche 2 : Problématisation : parcourir et traiter les problèmes posés par le sujet**
- **Tâche 3 : Recherches jurimétriques**
 - Le temps de la réparation : établir des statistiques sur
 - Âge des victimes, espérance de vie, durée de consolidation, délai d'attente des premières provisions ; délai jusqu'à décision de première instance ; délai jusqu'à décision définitive ; délai de transaction
 - En matière d'accidents de la circulation : paramètres retenus pour le doublement des intérêts
 - Le temps et le quantum de la réparation
 - Évaluation des postes temporaires selon la durée de consolidation
 - Évaluation des postes permanents selon l'espérance de vie
- **Tâche 4 : Étude sur bases de données d'éditeurs**
 - Plusieurs solutions de Legaltech proposent des outils d'évaluation des dommages et intérêts et de durée des procédures : elles devront être analysées, et leurs données confrontées à celles obtenues dans la Tâche 3.
- **Tâche 5 : Esquisse d'une théorie, et de solutions pratiques**
 - L'époque est propice à la réforme, et donc aux idées neuves : il s'agit de proposer des solutions pratiques traduisant la nécessaire prise en compte du facteur temporel dans le parcours indemnitaire de la victime ; des propositions d'évolutions législatives ou de pratique pourront être faites.

- **Tâche 6 : Rédaction de la thèse proprement dite**

- Cette rédaction doit mettre en œuvre la masse de connaissances dégagées dans les tâches précédentes.

- **Tâche 7 : Publication, valorisation**

- La publication de la thèse sera effectuée sur un site d'archives ouvertes en ligne, et, dans la mesure du possible, chez un éditeur commercial (notamment aux PUSMB).
- Tout au long du travail de recherche, le doctorant pourra être amené à présenter ses premiers résultats lors de séminaires ou colloques universitaires, sessions de formation continue des professionnels du droit, et auprès des étudiants des masters chambériens spécialisés en droit du dommage corporel ou en droit des obligations.

Calendrier prévisionnel :

- Mois 0 à 12 : tâches 1 et 2
- Mois 13 à 24 : tâches 3 à 5
- Mois 25 à 36 : tâches 6 et 7 ; soutenance.

Pour l'aspect jurimétrique, il est attendu du doctorant que, sous supervision, il crée les outils d'analyse ; l'analyse elle-même pourra se faire avec le concours d'assistants de recherche.

Ce projet de thèse s'inscrit dans la continuation d'une thématique traitée lors d'un projet ANR passé, De la responsabilité civile à la socialisation et des risques, et dans le cadre d'un projet IUF en cours porté par le directeur pressenti, Standardisation de la Réparation du Dommage Corporel. Le doctorant ou la doctorante bénéficiera donc de l'appui d'une équipe, d'un réseau, et d'un savoir-faire développé dans ce cadre.

Le ou la doctorant(e) réalisera sa thèse au sein du Centre de recherche en droit Antoine Favre à compter du 1er septembre 2022 situé à la Faculté de droit de l'Université Savoie Mont Blanc.

Informations : <https://www.fac-droit.univ-smb.fr> rubrique « Recherche ». En contrepartie de son investissement dans les activités du centre de recherche, il bénéficiera de l'appui documentaire, matériel et scientifique du centre (salle de travail, accès aux collections, prise en charge de certains frais, suivi de thèse, etc.).

Le thème de cette recherche entre dans les axes du Centre de recherche en droit Antoine Favre et peut impliquer des regards pluridisciplinaires, ce qui fait l'identité de ce laboratoire.

6. CANDIDAT RECHERCHE : Détailler en quelques lignes vos besoins et les qualités du candidat recherché..

Outre les qualités habituellement attendues d'un doctorant en droit (excellence académique, autonomie, rigueur, persévérance...), le candidat devra posséder les qualités suivantes :

- **Savoir :**
 - Master brillamment réussi en droit des obligations (contrat ou responsabilité civile), en dommage corporel, ou en droit des assurances (les candidats venant d'un cursus plus généraliste sont les bienvenus, à condition de démontrer une appétence pour la matière).
 - Des notions en économie ou en sciences sociales seraient appréciées.
 - Des notions basiques en mathématiques et en statistiques sont indispensables (proportionnalité, médiane, moyenne...)
- **Savoir-faire :**
 - Aisance rédactionnelle (les candidats sont invités à joindre leurs principaux travaux rédigés : mémoires, rapports de stage...) à leur dossier de candidature.
 - Compétences basiques sur un tableur de type Excel : fonctions simples de calcul et de statistique, réalisation de graphiques.
 - Maîtrise de l'anglais juridique.
 - Maîtrise parfaite des bases de données juridiques principales ; compétences sur les bases anglo-américaines appréciées.
- **Savoir-être :**
 - Capacité à travailler en équipe (d'autres chercheurs travaillent sur des thématiques connexes ; projet IUF en cours avec lequel des liens peuvent être tissés).
 - Efficacité, autonomie, sérieux.
 - Curiosité, goût pour la transdisciplinarité.

7. FINANCEMENT DE LA THESE : *Le contrat doctoral fixe une rémunération principale, indexée sur l'évolution des rémunérations de la fonction publique. L'arrêté du 11 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel - Article 1 - L'article 1er de l'arrêté du 29 août 2016 susvisé est remplacé par un article ainsi rédigé : « Art. 1.-La rémunération mensuelle minimale des doctorants contractuels est fixée ainsi qu'il suit, sous réserve des dispositions prévues à l'article 2 du présent arrêté «-contrats conclus avant le 1er septembre 2021 : 1 758 euros brut ; «-contrats conclus à compter du 1er septembre 2021 : 1 866 euros brut ; «-contrats conclus à compter du 1er septembre 2022 : 1 975 euros brut. ».*

Des heures d'enseignements peuvent être effectuées dans la limite de 64 heures équivalent TD par année universitaire après autorisation du président de l'université et rémunérées au taux fixé pour les travaux dirigés en vigueur. D'autres activités complémentaires au contrat doctoral sont prévues par l'article 5 du décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 modifié. La durée totale des activités complémentaires aux activités de recherche confiées au doctorant dans le cadre du contrat doctoral ne peut excéder un sixième du temps de travail annuel.

8. CONTACT :

Nom prénom : QUEZEL-AMBRUNAZ Christophe

Tél : 04 79 75 84 82

Email : christophe.quezel-ambrunaz@univ-smb.fr